



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**COLLEGE
JACQUES PREVERT**

*Chemin du Bois des Noues
77510 REBAIS*

*Tél. : 01 64 75 83 83
Fax : 01 64 75 83 89*

ce.0771770f@ac-creteil.fr

La Principale
Sophie LECOEUR

Affaire suivie par :
Anne-Hélène DUROURE
Adjointe-Gestionnaire

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Le marché concerne l'organisation d'un stage théâtre pour 15 élèves et 2 accompagnateurs et une comédienne du 10 au 15 mars 2024.

Il comprend l'hébergement, la restauration pour les dîners, les déjeuners et les assurances.

Article 1 : DISPOSITION DU MARCHÉ

1.1 Objet du marché

Le marché a pour objet l'organisation d'un séjour à sablonnière pour un stage théâtre.

1.2 Durée du marché

La durée du marché concerne l'organisation du séjour aux dates indiquées. Le marché est ouvert jusqu'au samedi 09 décembre 2022.

1.3 Détail des prestations souhaitées

Cf. caractéristiques techniques et programme joints.

1.4 Forme de prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres. Ils seront fermes et définitifs. Le devis devra inclure la totalité des prestations énumérées. Toute réduction éventuelle accordée doit venir en déduction du prix global proposé.

Aucune somme ne devra être versée en espèces aux enseignants accompagnateurs sur place ou avant le voyage pour le paiement éventuel des visites demandées (en respect de la réglementation financière en vigueur).

1.5 Date commission et le prix

La commission d'appel d'offre aura lieu en décembre 2023, les prix devront être garantis jusqu'à la fin du voyage.

Article 2 : CONTENU ET PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Le devis détaillé stipulant notamment :

- Le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire pour chaque participant (élèves et accompagnateurs)
 - Le coût de l'assurance annulation individuelle et/ou groupe et assistance rapatriement individuelle et/ou groupe.
- Vous nous stipulerez les conditions, les taux de remboursement en cas de désistement.

Article 3 : ASSURANCE

Les candidats devront inclure dans le coût global une assurance annulation individuelle et groupe et en préciser clairement les conditions d'application (attentat, annulation du voyage pour nombre de participant insuffisant etc...)



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**COLLEGE
JACQUES PREVERT**

**Chemin du Bois des Noues
77510 REBAIS**

Tél. : 01 64 75 83 83

Fax : 01 64 75 83 89

ce.0771770f@ac-creteil.fr

La Principale
Sophie LECOEUR

Affaire suivie par :
Anne-Hélène DUROURE
Adjointe-Gestionnaire

Article 4 : REGLEMENT

Le règlement sera effectué par virement sur le compte de l'organisation (joindre un RIB).

30% d'acompte, sur facture transmise, réglé en mars 2024.

Le solde payable **après service fait** dès le retour des participants.

Article 5 : CRITERE DE CHOIX

	Pondération
1- Adéquation par rapport à notre demande pédagogique, conditions annulation	40 %
2- Prix	30 %
3- Qualité des prestations	15%
4- Qualité du dossier	15%

Article 6 : CONTACT

Afin d'affiner toutes les propositions et de répondre au maximum aux exigences administratives et pédagogiques, le collège peut être contacté :

- Par mail : int.0771770f@ac-creteil.fr
- Par téléphone 01 64 75 83 83
- - sur le site AJI